



République Française

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Segré-En-Anjou-Bleu

Commune Erdre-En-Anjou

**Arrêté n°2025/253**

*Arrêté portant sur la réglementation de la circulation rue Hervé Bazin, Vern d'Anjou, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou (vitesse limitée à 30 km/h)*

Madame la Maire d'Erdre-en-Anjou ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L 2213-6 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** la délégation de fonction donnée par Madame la Maire d'ERDRE-EN-ANJOU à Monsieur Dominique MENARD, Maire délégué, suivant arrêté n° 2021/54 du 17 avril 2021 ;

**Vu** la nécessité de réduire la vitesse des véhicules aux abords de l'école de la rue Hervé Bazin pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes,

**CONSIDERANT** que la réduction de la vitesse permettra de limiter les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de vie des riverains,

**CONSIDERANT** l'avis de la CCVHA réputé favorable ;

**ARRETE**

**Article 1:** A partir du 17 novembre 2025, la vitesse de circulation sur la chaussée de la rue Hervé Bazin située à Vern d'Anjou sera limitée à 30km/h..

**Les travaux d'aménagements (signalisation) auront lieu les 17 et 18 novembre 2025.**

**Article 2 :** Les services techniques de la Commune veilleront à l'installation de la signalisation appropriée, à savoir :

- Un marquage au sol « 30 »

**Article 3 :** Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur des Services Techniques d'Erdre-en-Anjou, l'entreprise LSP, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, le commandant de gendarmerie de la brigade du Lion d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Erdre-en-Anjou, le 06 novembre 2025  
Monsieur le Maire délégué de Vern d'Anjou ;  
Dominique MENARD

